



Les justificatifs du refuge pour l'adoption

Après les 3 visites faites au refuge, c'est le grand jour

Munissez-vous des papiers que l'administration vous demande pour vous confier un de ses protégés :

- carte d'identité attestant que vous êtes majeur
- justificatif de domicile.
- Vous aurez également à verser une somme pour participer aux frais vétérinaires
- Nous pourrons aussi effectuer une visite de contrôle à votre domicile dans un délai raisonnable d'adaptation de votre animal dans son nouvel univers, ceci vous permettra de poser des questions que vous n'auriez pas eu le temps de penser le jour de l'adoption

Pour l'arrivée à la maison

Avez-vous préparé un endroit avec ses affaires dans la maison (corbeille, bac à litière, gamelles et joujoux) afin qu'il ait immédiatement des points de repère dans son nouvel univers.

